

RAPPORT

*de la commission d'environnement
et d'urbanisme*

au

CONSEIL GENERAL

Concernant

***LES COMPTES 2021
DE LA VILLE DE SION***

Document de travail à l'usage du Conseil général

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission d'Environnement et d'Urbanisme tient d'abord à remercier M. Dondainaz pour sa présentation synthétique des comptes, le Président de la Municipalité, les Conseillères et les Conseillers communaux ainsi que les chefs de service pour les réponses apportées à ses questions.

La Commission s'est réunie à 5 reprises pour examiner les comptes pour l'année 2021.

I ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE

La Commission a pris connaissance des documents en relation avec les comptes et a relevé, dans la mesure du possible, les éléments concernant ses compétences à savoir l'environnement, l'urbanisme, les travaux publics, l'énergie ou autres rubriques qui s'y rapportent.

La Commission a accepté l'entrée en matière à l'unanimité des **10** membres présents.

II ANALYSE DES DIVISIONS ADMINISTRATIVES

Dicastère 1 : Administration générale & Finances

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
1	Investissements	116.5200	Logiciels	206

Question 1

Quels sont les premiers retours de la mise en place de la GED ? Est-ce que le projet est déjà fini ? Quel logiciel a été choisi et pourquoi ? Qui l'utilise, qui seront les utilisateurs ? Est-ce qu'il s'agit d'un projet pilote pour certains services ou est-ce que tous les services sont concernés ? Est-ce qu'une économie en temps et argent est visible ?

Réponse

Quels sont les premiers retours de la mise en place de la GED ?

Les premiers retours de la mise en place de la GED sont positifs, auprès des utilisateurs des trois services pilotes en production (Administration générale, Finances, Economie, Innovation et Tourisme).

Est-ce que le projet est déjà fini ?

Le projet est prévu sur 6 ans. Le contrat avec Swisscom (Suisse) SA a été signé en décembre 2020. L'infrastructure informatique, permettant le réel début du projet, a été mise à disposition en décembre 2021.

Quel logiciel a été choisi et pourquoi ?

Les logiciels choisis sont Kofax (solution de capture) et M-Files (solution documentaire). Le choix a été consécutif à un Appel d'offres Marché de services en procédure ouverte.

Qui l'utilise, qui seront les utilisateurs ?

Les utilisateurs des services pilotes puis tous les utilisateurs de la Ville, estimés à 400 personnes.

Est-ce qu'il s'agit d'un projet pilote pour certains services ou est-ce que tous les services sont concernés ?

Le projet a été scindé en trois phases avec une phase pilote et notamment une phase d'industrialisation pour les autres services. La phase pilote est en voie d'achèvement, avec les services susmentionnés. Le Comité de Pilotage (CoPil) doit se déterminer prochainement pour la phase d'industrialisation.

Est-ce qu'une économie en temps et argent est visible ?

Il est trop tôt pour pouvoir mesurer une éventuelle économie.

Ressortent notamment des utilisateurs des services pilotes les retours d'informations suivants :

- Avantage de travailler par prestations, dans un même cadre, constitué de référentiels de classement et de gestion
- Rapidité d'accès à l'information
- Facilité d'échange de l'information, hors boîtes courriels par exemple

Dicastère 2 : Economie & Tourisme

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Fonctionnement	264.4250	Ventes	74

Question 1

Comment la Ville va gérer l'augmentation du prix de l'énergie ? Quelle est la quantité d'énergie produite par la Ville de Sion ? quelles sont les perspectives ? Quel est l'impact financier pour la Ville de Sion de la hausse du prix de l'électricité ? et pour le consommateur ?

Réponse

La ville de Sion n'a pas attendu les hausses de tarif de l'électricité pour mieux consommer. Sous la houlette de son délégué à l'énergie, elle a mis sur pied des nombreuses initiatives qui permettent de consommer plus vertueusement, et partant de diminuer ses factures énergétiques. La quantité d'énergie produite dans les participations que la Ville de Sion détient est de 270'272'920 KWh. La quantité consommée sur le territoire de la Ville de Sion est de 205'227'982 KWh. De manière à ne pas subir des hausses importantes du marché de l'électricité, l'approvisionnement de base est réalisé jusqu'à 3 ans à l'avance. Ainsi, alors même que les marchés atteignent des valeurs encore jamais connues, OIKEN a pu limiter les augmentations tarifaires 2022 à 10% en moyenne. S'agissant des tarifs de l'approvisionnement de base 2023, ils seront publiés fin août et ne sont pas encore connus à ce jour. Cependant, en raison de l'augmentation des prix des marchés à terme, on peut s'attendre à des augmentations conséquentes pour l'année 2023.

La CEU se réjouit du fait que la gestion du portefeuille énergétique amène de l'argent à la Ville. Cependant, il est important de diversifier les ressources et penser à d'autres modes de financement. Il faut également relever que cette rubrique est positive pour la Ville en tant que productrice, mais c'est une moins bonne nouvelle pour les consommateurs qui verront les prix augmenter.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
2	Fonctionnement	264.3637	Subventions aux personnes phys.	74

Question 2

Comment a été utilisé le fonds ? Détail de la répartition de ce fonds (isolation, photovoltaïque, etc.) ? Quels types de projets ont été subventionnés et dans quelle catégorie ?

Réponse

La dépense est répartie de la manière suivante :

Type de mesure	Quantité de demande	Montants réservés	Montants attribués
M1 Isolation thermique	19	CHF 164163.60	CHF 4'970.00
M2 Installation solaire thermique	1	CHF 2'960.00	CHF 0.00
M3 Réalisation CECB +	23	CHF 8'280.00	CHF 1'100.00
Totaux	43	CHF 175'403.60	CHF 6'070.00

M1-Isolation	
Surface toiture [m2]	5472
Surface façade [m2]	1729
Surface total [m2]	7201
Nombre de villa	9
Nombre de PPE et autre	10
Nombre total	19
M2 - Ins. Thermique	
Nombre total	1
M3 CECE+	
Nombre de villa	13
Nombre de PPE	10
Nombre total	23

La CEU a pris connaissance que seules 43 demandes de subventions, dont une seule pour le solaire thermique, ont été faites. Selon les remarques soulevées par la CEU dans les amendements au Rapport concernant le budget 2022, une modification du règlement est attendue. D'autre part, les membres de la commission se demandent si l'augmentation de la facture d'électricité n'agirait pas comme accélérateur pour les demandes de subventions pour les rénovations de bâtiments.

Dicastère 3 : Education & Culture

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Fonctionnement	301.3110	Meubles et appareils de bureau	82

Question 1

Est-ce que les achats dans des entreprises locales sont privilégiés ? Quelle est la stratégie d'achat (critères de proximité, etc.) ?

Réponse

En ce qui concerne les divers achats effectués par la direction des écoles, nous appliquons les critères/manières d'agir suivants :

- Une partie du mobilier scolaire est commandé directement auprès de fabricants suisses qui s'engagent volontairement pour la protection du climat et l'efficacité énergétique
- Le mobilier de bureau ainsi que le mobilier spécifique 1-2 H est commandé via les entreprises locales, sédunoises de préférence, selon les besoins

- Dans les critères d'achat appliqués par la direction des écoles, on retrouve bien entendu la proximité, mais également la notion du coût, la capacité à fournir les quantités nécessaires et à assurer un service après-vente SAV fiable (pérennité de la gamme, rapidité de l'intervention, savoir-faire technique pour réparations sur place, possibilité de remplacement immédiat du matériel endommagé ou défectueux, ...)
- Les appareils de bureau proviennent uniquement d'entreprises locales pouvant également en assurer le SAV.

Dicastère 4 : Affaires sociales

Dicastère 5 : Sécurité publique

Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Fonctionnement	603.3141 603.3142	Entretien des routes Entretien des ouvrages	139

Question 1

Dans le budget 2022, une augmentation du montant pour de l'entretien des routes agricoles était demandée. Il y a eu -44'000 frs et -32'000 frs de dépenses. Comment dès lors justifier une augmentation du budget pour ces domaines ?

Réponse

La demande de subventions cantonales et fédérales pour les routes agricoles a été plus fastidieuse que prévu. Les grosses dépenses d'environ Fr. 1,0 à 1,5 mios ont été planifiées sur 4 et 5 ans à partir de 2022 en accord avec le canton et la confédération. Le montant non dépensé en 2021 sur les ouvrages d'irrigation en raison d'un report technique des travaux sera engagé en 2022.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Fonctionnement	603.3632	Subventions aux communes	140

Question 2

Est-ce que cette participation se réfère au Cône de Thyon ? A qui et à quelle hauteur sont données ces subventions ?

Réponse

Il s'agit de participations financières pour le triage forestier du Cône de Thyon, basés sur la participation communale au financement des forêts de protection selon l'art. 48 de la Loi sur les forêts ainsi que la participation aux prestations du garde forestier selon l'ordonnance cantonale sur les forêts et les dangers naturels (OcFDN)

La CEU constate que la quote part de la Ville a diminué suite à la vente de 14 ha de forêt à la Bourgeoisie.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Fonctionnement	606.4250	Ventes	143

Question 3

Pourquoi cette rubrique ne figure pas plutôt dans le dicastère 2 ? peut-on avoir des précisions sur la rubrique ?

Réponse

L'installation de couplage chaleur forcée (CCF) permettant une contribution RPC a été financée par la step de Châteauneuf, liée à un compte autofinancé.

La contribution RPC a été conclue avec la société Pronovo SA, à Frick, imposée par l'OFEN.

Le tarif de la rétribution de l'indemnité de gestion autres biomasse est de 0,280 ct./kWh et celui de la rétribution prime d'injection biomasse est de 12,556 ct./kWh jusqu'au 31 mai 2021 et de 8,838 ct./kWh à partir du 1er juin 2021.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Fonctionnement	608.3101	Matériel d'exploitation, fournitures	145

Question 4

Est-ce que cette dépense se justifie par la vétusté des molochs ? Ou est-ce lié à une modification des taxes aux sacs ? Faut-il imaginer une augmentation des quantités de sacs prévues pour l'avenir ? Peut-on avoir un état des lieux de l'état des molochs afin de prévoir les investissements futurs ?

Réponse

La Ville de Sion possède un parc de conteneurs semi-enterrés de plus de 450 pièces. Dans le cadre du maintien des installations, chaque année une trentaine de conteneurs nécessite des réparations, soit principalement le changement des sacs intérieurs usés et les couvercles. Suite à l'introduction de la taxe au sac et le transfert des flux de déchets, une partie des conteneurs semi-enterrés à incinérables ont été transformés pour collecter les papiers-cartons. Ainsi, il n'a pas été nécessaire de prévoir de nouvelles installations. En 2020, une campagne de mise à niveau esthétique des moloks par le changement des entourages a été mise en place. Cette campagne est étalée sur 3 ans et finira fin 2022.

La CEU apprécie la réflexion qui a été faite sur les emplacements des moloks au centre-ville.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Fonctionnement	609.4250	Ventes	147

Question 5

Compte déficitaire. On attend une réaction de la commune. Pourquoi y-a-t-il moins de ventes prévues s'il y a eu une augmentation des tarifs ? Est-ce que le budget est trop optimiste ?

Réponse

L'installation des compteurs d'eau sur Salins, les Agettes et une saison plus clémente ont engendré une baisse de la consommation d'eau impactant une légère baisse des ventes d'eau malgré la hausse des tarifs entrée en vigueur le 1er juillet 2021.

La CEU estime que malgré la baisse de revenus, ces travaux sont essentiels pour économiser l'eau. Le consommateur avertit est dès lors conscient de sa consommation en eau.

Dicastère 7 : Bâtiments et constructions

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
7	Fonctionnement	701.3144	Entretien des terrains bâtis et bâtiments	162

Question 1

Une augmentation a été demandée dans un amendement de 2021 (+100'000 frs du groupe des Verts pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments). Le montant amendé n'a pas été utilisé. Pourquoi ?

Réponse

L'installation de panneaux solaires nécessite d'abord de « trouver » une surface de toiture pertinente pour une réfection et la mise en œuvre d'une installation photovoltaïque, ou lors d'une construction nouvelle.

Dans le cadre de l'amendement 2021, nous collaborons avec OIKEN pour la pose de panneaux solaires sur la toiture de la tribune principale du stade de Tourbillon soit env. 1'500 m², surface idéale pour ce projet. Ce montant de Frs 100'000.-- permettra de cofinancer cette installation pour optimiser l'autoconsommation du bâtiment. La pose est prévue pour cette année 2022.

La CEU remarque que la Ville semble consciente des avantages apportés par la pose de panneaux photovoltaïques. Selon la discussion avec le Président, la Municipalité va essayer d'encourager la pose de PV sur des grandes surfaces en priorité sur des bâtiments communaux, tels que le Pôle musique, ainsi que chez des privés, comme par exemple sur les hangars de l'aéroport. La Ville peut jouer un rôle primordial d'une part en montrant l'exemple sur les bâtiments communaux, dès qu'il y a possibilité d'effectuer ces travaux, et d'autre part, en incitant les propriétaires de larges toitures à s'équiper de PV. Ces initiatives permettraient des économies d'électricité intéressantes. Aujourd'hui, il est interdit d'installer des PV en vieille ville ; sur le coteau en zone sensible, il faut respecter certaines règles strictes. Cependant, la priorité semble d'équiper les grandes toitures avant de s'intéresser aux problèmes délicats des toitures en vieille ville.

Question 2

En quelle année a été faite la buvette de la place Zermatten ? Qu'est-ce qui a été fait à la buvette/cuisine qui justifie ce montant ?

Réponse

La buvette a été construite en 2010. Depuis cette date, aucuns travaux majeurs ont été engagés.

Le montant comprend en particulier le réaménagement de la buvette avec l'installation de différents éléments d'agencement de cuisine, non-compris dans son projet initial, comme l'installation d'un four, plan de cuisson, hotte de ventilation et congélateur par exemple. Il comprend également quelques travaux d'entretien courant.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
7	Fonctionnement	705.3120	Achats d'eau et d'énergies	164

Question 3

Que justifie l'allumage prématuré du four ? Pourquoi le four doit démarrer plus tôt ?

Réponse

Le four doit être préchauffé tous les matins dès 03.30 afin d'obtenir la température idéale pour la première crémation à 4h00-4h30. Ce préchauffage nécessite une consommation moyenne de 35 m³ par jour. En novembre et décembre 2020, nous avons doublé le nombre de crémation (750 en deux mois au lieu de 360). Par conséquent la charge en énergies a elle aussi doublé durant cette période. Facture comptabilisée en 2021.

Dicastère 8 : Urbanisme & Mobilité

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Fonctionnement	852.4910	Imputations internes pour prestations de service	172

Question 1

Quel est le rapport entre Parcs et jardins et la taxe de séjour forfaitaire ? Que vient faire la taxe de séjour là-dedans ?

Réponse

Selon l'article premier du règlement communal sur les taxes de séjour et d'hébergement, « le produit de la taxe de séjour doit être utilisé dans l'intérêt des assujettis. Il contribue à financer notamment l'exploitation d'un service d'information et de réservation, l'animation locale ainsi que la création et l'exploitation d'installations touristiques, culturelles ou sportives. Il ne doit pas être utilisé pour la promotion touristique ni pour financer les tâches ordinaires de la Municipalité. ».

Les taxes de séjour encaissées, comptabilisées sous rubrique 260.4039, ont permis de financer l'entretien et la rénovation des places de jeux pour enfants (Parcs et jardins), l'exploitation des infrastructures sportives sises sur le territoire communal (piscines, patinoires, etc.) et certaines activités touristiques (exploitation du train touristique par exemple).

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Fonctionnement	860	Aéroport	176

Question 2

Quelle marge d'augmentation il y aurait dans les taxes ?

En augmentant le nombre de vols le déficit augmente ou diminue et si le nbre de vols diminue le déficit augmente ou diminue ?

Merci de nous présenter un tableau avec le nombre de vols et le déficit de l'aéroport de ces 10 dernières années.

Réponse

La marge d'augmentation est très faible, pratiquement nulle. Les taxes sont validées par l'OFAC. Elles sont préalablement fixées par rapport à tous les aéroports de Suisse.

En augmentant le nombre de vols de petits jets, le déficit diminue.

En augmentant le nombre de vols de charters, nous devons engager des sapeurs-pompiers/avitailleurs pour répondre aux exigences "feu". Par conséquent, pour ne pas augmenter le déficit, il faut trouver le juste équilibre entre le nombre de sapeurs-pompiers et le nombre de vols charters.

Le déficit de l'aéroport n'est pas en corrélation avec le nombre de vols.

La marge d'augmentation est très faible, pratiquement nulle. Les taxes sont validées par l'OFAC. Elles sont préalablement fixées par rapport à tous les aéroports de Suisse.

Document de travail all usage du Conseil général

Aéroport de Sion - Représentation des vols 2012-2021

Années	Aviation générale/petits VFR	Hélicoptères	Charter/Ligne	Jets	Total mvts	Rapport charges/excédent	Remarque
2012	22'856	12'632	552	3'999	40'039	14%	
2013	19'528	12'718	446	4'070	36'762	16%	
2014	21'492	11'862	472	4'651	38'477	13%	
2015	21'508	12'348	572	4'966	39'394	14%	
2016	18'264	12'096	479	4'680	35'519	17%	
2017	23'118	11'703	521	5'106	40'448	8%	6 semaines de fermeture, réfection piste 10L
2018	21'010	12'983	509	5'619	40'121	11%	situation normale
2019	17'499	13'525	129	6'044	37'197	10%	régularisation des loyers et prestations
2020	19'593	11'796	113	5'345	36'847	16%	COVID
2021	20'190	14'517	182	6'314	41'203	9%	

Années	Jets	Rapport charges/excédent
2012	3'999	14%
2013	4'070	16%
2014	4'651	13%
2015	4'966	14%
2016	4'680	17%
2017	5'106	8%
2018	5'619	11%
2019	6'044	10%
2020	5'345	16%
2021	6'314	9%



L'augmentation des vols Jets engendre une diminution du rapport charges/excédent

Années	Charter/Ligne	Rapport charges/excédent
2012	552	14%
2013	446	16%
2014	472	13%
2015	572	14%
2016	479	17%
2017	521	8%
2018	509	11%
2019	129	10%
2020	113	16%
2021	182	9%



L'augmentation des vols Charter/Ligne engendre une augmentation du rapport charges/excédent

Aéroport de Sion - Résultats 2012 - 2021

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Charges	9'864'635.-	10'150'965.-	9'690'419.-	10'005'848.-	8'651'600.-	12'596'799.-	13'604'829.-	13'858'727.-	12'169'664.-	11'489'522.-
Revenus	8'496'166.-	8'556'879.-	8'389'261.-	8'555'478.-	7'204'209.-	11'556'710.-	12'147'252.-	12'477'676.-	10'253'641.-	10'466'887.-
Excédent de charge	1'368'469.-	1'594'086.-	1'301'158.-	1'450'370.-	1'447'391.-	1'040'089.-	1'457'577.-	1'381'051.-	1'916'023.-	1'022'635.-
Rapport charges/excédent	14%	16%	13%	14%	17%	8%	11%	10%	16%	9%

Sion, le 23 mai 2022

Georges Joliat

Ingénieur de la Ville

La CEU remercie la Municipalité pour le complément d'informations fourni.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Investissements	852.5040	Terrains bâtis	252

Question 3

Quelle est la vision à court terme sur le projet lié à la Planta ? Peut-on avoir un détail des prochaines étapes ?

Réponse

Le planning intentionnel suivant est prévu :

Été 2022 : Finalisation du projet pour validation du Conseil municipal et informations des principaux services cantonaux.

Automne 2022 : présentation du projet au Conseil général, vote du Crédit d'engagement et dépôt du dossier en autorisation de construire.

2023 : obtention des autorisations de construire et développement du projet d'exécution, début des travaux (démolitions).

2024 : travaux phase 1 sur la partie « place » et au sud (rue de Lausanne).

2025 : début des travaux phase 2 sur l'esplanade nord et le jardin public.

2026 : fin des travaux

La CEU se réjouit de voir les résultats du Concours de réaménagement de l'av. de la Gare en adéquation avec le projet de la Planta.

Dicastère 9 : Sport, jeunesse & loisirs

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
9	Fonctionnement	902.3130	Prestations de services de tiers	192

Question 1

Il y a des délais fixés par l'OIBT, il est donc impossible que ce soit un événement imprévu. Peut-on avoir un détail précis de chaque point de la rubrique ?

Réponse

Au sujet des contrôles OIBT, nous n'avons pas la maîtrise de l'agenda des très nombreux contrôles OIBT de l'ensemble du patrimoine immobilier de la Ville, contrôles qui ne sont pas toujours alignés sur la temporalité de l'élaboration du budget. La rubrique en question se décline comme suit : prestations de service de tiers (par exemple de manière courante, rubrique dévolue à des contrats d'entretien CWS, et comme indiqué, cette année, dévolue à des interventions particulières en raison de la pandémie pour de l'engagement de personnel de sécurité pour le contrôle des pass sanitaires aux piscines

et le remplacement d'une grille de ventilation défectueuse à la piscine couverte, etc.), téléphones et télécommunications, cotisations, frais de transports, frais de conciergerie.

La CEU est déçue de ne pas avoir obtenu de montants en lien avec la question.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
9	Fonctionnement	907.3130	Prestations de services de tiers	195

Question 2

Le montant pouvait être prévu puisque les passerelles étaient signalées comme étant vétustes ! Peut-on avoir des détails de la rubrique ? Comment se montant est-il réparti ?

Réponse

Le degré de vétusté était qualifié d'acceptable lors de l'élaboration du budget. En 2021, le degré de vétusté a augmenté de manière imprévue et ainsi les travaux ont dû être effectués en urgence pour garantir l'exploitation du site. La rubrique en question se décline comme suit : prestations de service de tiers (comme indiqué assessments pour l'engagement de la responsable et de son adjoint au Centre RLC ainsi que la réparation des passerelles vétustes), téléphones et télécommunications, frais bancaires et postaux, manifestations diverses (cette sous-rubrique comporte principalement des engagements pour un montant total de Fr. 41'694.87 cette année, qui comprend des frais destinés à l'animation avec la population par exemple sous l'appellation Quartiers animés, les mercredis et samedis au Tipi-Terrain d'Aventure, pendant les vacances scolaires en formule de centre aéré, des événements tout public du type Halloween ou Silent party, etc.).

III CONCLUSION DE LA COMMISSION ET VOTE FINAL

La Commission relève les résultats globalement bons des comptes présentés.

- Le MCH 2 a amené une modification favorable des différentes rubriques et en particulier de valeur comptable et d'amortissement,
- Les montants comptabilisés par la Ville sur l'énergie sont très positifs,
- Passablement de travaux ont été retardés tout comme durant l'année 2020. La commission souhaite que la Ville retrouve une nouvelle dynamique conformément aux travaux prévus dans le budget.

La Commission restera particulièrement attentive aux sujets suivants :

- L'impact de l'augmentation de l'énergie,
- La concrétisation des projets de pose de panneaux PV sur les bâtiments communaux d'importance,
- L'augmentation des coûts de construction sur les différents projets menés par la Ville (passerelle, bâtiment administratif, Pôle musique, etc.) : avancement et respect des projets.

La Commission remercie encore les services pour les travaux entrepris, ainsi que pour les réponses qu'ils ont fournies.

La Commission Environnement et Urbanisme **a accepté** les comptes 2021 de la Ville de Sion par 11 oui, 0 non et 0 abstention et vous propose d'en faire de même.

Sion, le 30 mai 2022

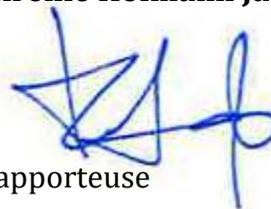
Pour la commission d'environnement et d'urbanisme

Fabien Kuchler



Président

Mireille Hofmann Jacquod



Rapporteuse

Liste des présences :

Nom	2 mai -1	2 mai -2	2 mai -3	24 mai	30 mai
Fabien Kuchler	X	X	X	X	X
Christian Pitteloud	X	X	X	X	X
Mireille Hofmann Jacquod	X	X	X	X	X
Grégoire Vuissoz	X	X	X	X	X
Sophie Bourban-Mathis	X	X	X	X	X
Stéphane Haefliger	X	X	X	X	X
Georges Lauener	X	X	X	X	X
François Meyer	X	X	X	X	X
Florian Micheloud	X	X	X	X	X
Thierry Stalder	-	-	-	X	X
Anne Thiessoz Reynard	X	X	X	X	X

Document de travail à l'usage du Conseil général